**Accord PPCR dans la fonction publique :**

**L’arnaque sur les salaires !!!**

**(suite)**

**Qui est concerné ? et quand ?**

2) À compter du 1er janvier 2017

- **Pour les agents de la catégorie C** : Les échelles 3 à 6 sont remplacées par les grilles

C1, C2 et C3 avec fusion de l’échelle 4 et 5 ; revalorisation du traitement de base de 4

points indiciaires et abattement mensuel sur les primes de 13,92 €.

- **Pour les agents de la catégorie A, sauf les attachés d’administration**

**hospitalière, les ingénieurs, les psychologues** : revalorisation du traitement de base

de 5 points indiciaires (ajoutés aux 4 points de l’année 2016) et abattement mensuel

sur les primes de 32,41 € par mois.

- **Pour les attachés d’administration hospitalière, les ingénieurs et les**

**psychologues :** revalorisation du traitement de base de 4 points indiciaires et

abattement mensuel sur les primes de 13,92 €

3) À compter du 1er janvier 2018

- **Pour les agents de catégorie C** : poursuite de la revalorisation des échelles C1, C2

et C3 jusqu’au 1er janvier 2020 avec un gain maximum de 9 points.

- **Pour les attachés d’administration hospitalière, les ingénieurs et les**

**psychologues** : revalorisation du traitement de base de 5 points indiciaires (ajoutés

aux 4 points de l’année 2017) et abattement mensuel sur les primes de 32,41 € par

mois.

Pour information, **la valeur du point dans la fonction publique est passée de**

**4,6303 € à 4,6581 € depuis le 1er juillet 2016**. La prochaine revalorisation aura lieu

au 1er février 2017 avec une valeur de 4,6860 €.

**Les revendications CGT**

Ce protocole ne donne que quelques miettes aux agents en échange d’un allongement

des carrières (44 ans) sans réelle reconnaissance des qualifications et sans réelle

augmentation des salaires. **Le gouvernement se moque des fonctionnaires.**

La CGT demande le retrait de toutes les réformes PPCR, Loi santé, GHT, Loi travail qui

sont les outils politiques pour amputer le service public conçus par le gouvernement

Hollande/Valls.

**La CGT demande une réelle augmentation du point d’indice, la reconnaissance de**

**la pénibilité, l’intégration de toutes les primes en point d’indice, des créations de**

**postes statutaires supplémentaires et la titularisation de tous les agents**

**contractuels au CHU.**

**Accord PPCR dans la fonction publique :**

**L’arnaque sur les salaires !!!**

**Le protocole d’accord PPCR – Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération – a été rejeté par la majorité des organisations syndicales de la fonction publique, dont la CGT. Seule la CFDT etkkk, et d’LA CGT / Mail : cgt@ch-poitiers.fr**